MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 21 septembre 2026
relatif à la composition du jury d'examen des diplômes du secteur des agroéquipements – tous niveaux pour l'année 2026-2027

Vu le code rural, livre VIII ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 01/08/2023 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel « conducteur de machines agricoles » ;

Vu l'arrêté du 01/08/2023 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat de spécialisation « pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité » ;

Vu l'arrêté du 01/10/1990, fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole modifié par les arrêtés du 25/07/1995, du 20/11/2019 puis par celui du 26/05/2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du 08/03/2023 portant nomination de Mme Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté 2026/SGAR/DRAAF/N° 199 du 1er septembre 2026 portant délégation de signature à Madame Annick BAILLE, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire ;

Vu la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 16/01/2016 : Instructions générales relatives à l'organisation des examens de l'enseignement agricoles conduisant à des diplômes délivrés par unités capitalisables (UC) ;

Vu la décision 2026/DRAAF/n°53 portant subdélégation de signature administrative à Monsieur François BAUVINEAU, chargé de la formation continue et de l'apprentissage au service régional de la formation et du développement.

ARRÊTE

Article 1 : Les diplômes composant le jury d'examen du secteur des agroéquipements – tous niveaux sont :

- BP Conducteur de machines agricoles ;
- CS Pilotage de machines agricoles et travaux mécanisés à haute technicité.

Article 2 : Sont nommés :

- Monsieur Bruno BLANCHARD -Président ;
- Madame Annabelle Simon- Fourmond - Présidente adjointe.

Article 3 : Le jury est désigné pour l'année 2026-2027 pour les diplômes mis en œuvre par les centres suivants :

- CFA NTA ;
- MFR Montreuil Bellay ;
- MFR Chemillé ;
- CFPPA La Germinière ;
- EFEA Nozay ;
- MFR La Pignerie.

Article 4 : Les membres formateurs et professionnels composant ce jury sont précisés en annexe 1 de cet arrêté.

Fait à Nantes, le 21 septembre 2026

Po/La Directrice régionale et par délégation
Le Chargé de formation continue et apprentissage

François BAUVINEAU

ANNEXE 1 à l'arrêté du 21 septembre 2026
relatif à la composition du jury d'examen des diplômes du secteur des agroéquipements – tous niveaux pour l'année 2026-2027

Membres formateurs :

Sébastien Chalet	EFEA
Stéphane Salmon	EFEA
Alain Bigot	MFR Montreuil Bellay
Samuel Hurel	CFPPA La Germinière
Philippe Boullay	CFPPA La Germinière
Christophe De Tanouarn	CFA NTA
Fanny Bossier	CFA NTA
Guy-Franck FOURCROY	MFR La Pignerie
David Fournier	MFR Chemillé
Arnaud Delanoé	MFR Chemillé
Anthony Deschamps	MFR Chemillé

Membres professionnels :

Nicolas Moreau	CFA NTA
Yoann Dutemple	CFA NTA
Valentin Butet	MFR Montreuil Bellay
Clément Gaudrée	MFR Montreuil Bellay
Sylvain Barbé	MFR La Pignerie
Gilles Forêt	MFR La Pignerie
Sébastien Pohardy	MFR Chemillé
Julien Colineau	MFR Chemillé
Claude Crochard	EFEA Nozay
Alain Migot	EFEA Nozay